



Assemblée générale

Distr. générale
25 août 2025
Français
Original : anglais

Quatre-vingtième session

Point 137 de l'ordre du jour provisoire*

Projet de budget-programme pour 2026

État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique à Addis-Abeba

Cinquième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le projet de budget-programme pour 2026

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la version préliminaire du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba ([A/80/190](#)). À cette occasion, il s'est réuni en ligne avec des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 4 août 2025.

2. Dans son rapport, le Secrétaire général fait le point sur l'état d'avancement du projet depuis la publication de son précédent rapport sur le sujet ([A/79/222](#)), y compris sur les objectifs et avantages du projet, la gouvernance du projet, la gestion des risques, l'avancement des travaux de construction, l'état des contributions volontaires et les enseignements tirés. Le rapport contient par ailleurs un calendrier actualisé d'exécution du projet, qui montre que l'achèvement substantiel des principaux travaux de rénovation et de l'ensemble du projet a été réalisé en décembre 2024. À l'annexe II du rapport, le Secrétaire général établit une comparaison entre le plan de dépenses révisé et le plan figurant à l'annexe I de son précédent rapport sur l'état d'avancement des travaux de rénovation et, à l'annexe III, il donne des informations sur l'évolution des ressources dans les plans de dépenses.

* [A/80/150](#).



II. État d'avancement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique

Coopération avec le pays hôte et d'autres États Membres, et contributions volontaires

3. Le Secrétaire général indique que, grâce à une coordination étroite entre le Gouvernement éthiopien et la CEA, il a été possible d'importer le matériel et les matériaux nécessaires au projet et d'obtenir la délivrance de visas pour le personnel des fournisseurs. Tout au long de l'exécution du projet, la coopération avec les autorités locales s'est poursuivie de manière positive et efficace, et le Secrétariat est reconnaissant du soutien apporté par le pays hôte ([A/80/190](#), par. 22). **Le Comité consultatif note le soutien apporté par le pays hôte et l'achèvement des travaux de rénovation de la Maison de l'Afrique à la CEA.**

4. Aux paragraphes 23 et 24 de son rapport, le Secrétaire général fait le point sur les contributions volontaires mobilisées à l'appui du projet, notamment les contributions en nature fournies par l'Algérie, le Burkina Faso, l'Éthiopie et l'Italie ainsi que les contributions en espèces versées par le Mali, le Portugal, le Royaume des Pays-Bas et la Suisse. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'aucune autre contribution financière n'avait été reçue en plus de celles qui avaient été signalées précédemment. S'étant renseigné, il a été informé que la mobilisation des contributions volontaires pour la Maison de l'Afrique n'avait concerné que les travaux de rénovation, qui ont été achevés depuis lors. La CEA continue de mener une campagne de mobilisation des ressources pour le projet, afin de financer la création et la mise en place de l'exposition permanente par des contributions en nature et des contributions volontaires. **Le Comité consultatif prend note des contributions déjà reçues d'États Membres à l'appui de la rénovation de la Maison de l'Afrique et du fait que le Secrétaire général continue de mobiliser des contributions en nature supplémentaires, afin de financer la création et la mise en place de l'exposition permanente et le fonctionnement du centre des visiteurs (voir par. 26 à 31 ci-après).**

État d'avancement des travaux de construction et calendrier d'exécution du projet

5. Aux paragraphes 3 et 4 de son rapport, le Secrétaire général décrit les objectifs et avantages du projet en ce qui concerne la modernisation, la restauration et la préservation de la valeur du bâtiment, la conformité avec les règles de construction relatives à la sécurité incendie et à la sécurité des personnes, l'accessibilité, l'élimination des matériaux dangereux, et l'efficacité énergétique.

6. Le bâtiment de la Maison de l'Afrique a été inauguré et rouvert à la tenue de conférences le 21 octobre 2024. L'achèvement substantiel des principaux travaux de rénovation et de l'ensemble du projet a été réalisé en décembre 2024, et la Maison de l'Afrique a été utilisée pour la tenue de conférences dès que les derniers travaux concernant les systèmes de conférence et les systèmes informatiques ont été achevés en février 2025. Il y a un retard de cinq mois par rapport au calendrier donné dans le précédent rapport d'activité ([A/79/222](#)), qui s'explique principalement par des retards dans la livraison des marchandises dus au conflit de la mer Rouge ([A/80/190](#), résumé et par. 35). On trouve dans la figure intitulée « Calendrier d'exécution du projet de rénovation de la Maison de l'Afrique (30 juin 2025) », présentée dans le rapport du Secrétaire général, un calendrier actualisé du projet, indiquant les activités et les modifications proposées concernant les produits livrables actuels et futurs du projet.

7. L'état d'avancement des travaux de construction est présenté aux paragraphes 29 à 34 du rapport du Secrétaire général. L'achèvement substantiel des principaux travaux de rénovation s'est finalement fait non pas en août 2024 mais en décembre 2024. Les derniers travaux concernant les systèmes de conférence, les systèmes informatiques et le réseau ont été achevés en février 2025. Le projet est en période de garantie de 12 mois, l'achèvement de l'ensemble des principaux travaux de rénovation étant prévu pour décembre 2025, et de ceux concernant les systèmes de conférence et les systèmes informatiques pour février 2026. Les entrepreneurs corrigent les défauts signalés. La mise en service des produits finaux du projet et la livraison de ceux-ci aux utilisateurs finaux, aux opérateurs et aux responsables de la maintenance de la CEA ont été effectuées en mars 2025. Le décompte final sera établi vers la fin de 2025 pour les principaux travaux de rénovation et en février 2026 pour l'ensemble des systèmes de conférence et des systèmes informatiques. L'achèvement et la clôture du projet sont prévus pour février 2026, au bout de la période de garantie de 12 mois.

8. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'avant l'achèvement substantiel des principaux travaux de rénovation et de ceux concernant les systèmes de conférence et les systèmes informatiques, le bureau d'études principal avait dressé une liste de réserves répertoriant tous les défauts attribuables aux entrepreneurs, permettant à la CEA de repérer immédiatement les défauts résultant de l'occupation des lieux par ses utilisateurs finaux. Selon la CEA, compte tenu de leur faible importance, les problèmes figurant dans la liste des réserves pour les deux lots de travaux seront corrigés par les entrepreneurs concernés avant la fin de 2025. Les contrats relatifs aux deux lots de travaux prévoient que la CEA effectue une retenue de garantie de 3 % du montant total prévu dans le contrat (après ajustement) pour couvrir les dépenses occasionnées par la correction de tout défaut auquel les entrepreneurs n'auraient pas remédié. La CEA a déduit les sommes correspondantes des paiements précédemment demandés. Au total, 1,032 million de dollars et 120 000 dollars respectivement ont été retenus pour les principaux travaux de rénovation et pour les travaux concernant les systèmes de conférence et les systèmes informatiques. Le Comité a été informé que les éventuels désaccords entre l'entrepreneur et la CEA concernant des défauts à rectifier étaient réglés par le contrat portant sur les principaux travaux de rénovation, mais que la CEA considérait qu'il était très peu probable que des désaccords surgissent.

9. Au paragraphe 59 de son rapport, le Secrétaire général indique que les activités ci-après doivent être menées : a) clôturer le projet, notamment en corrigeant les défauts et en clôturant le compte ; b) établir un état de référence de la consommation d'énergie pour la Maison de l'Afrique ; c) aider les utilisateurs finaux, les opérateurs et les responsables de la maintenance de la CEA à exploiter les produits et les systèmes mis en place dans le cadre du projet, à l'aide du manuel d'exploitation et de maintenance et des documents de livraison ; d) faciliter la mise en place de l'exposition permanente, notamment l'application du plan opérationnel du bâtiment de la Maison de l'Afrique et l'ouverture du centre des visiteurs ; e) continuer d'appuyer les activités du Conseil consultatif. On trouve dans le tableau 2 du rapport du Secrétaire général une comparaison des dates des principales activités indiquées dans ce rapport et dans le rapport précédent ([A/79/222](#)).

10. Le Comité consultatif note que l'achèvement substantiel des principaux travaux de rénovation a été réalisé en décembre 2024 et que les derniers travaux concernant les systèmes de conférence, les systèmes informatiques et le réseau ont été achevés en février 2025. Le Comité note que la CEA a recensé les éléments de la liste des réserves à corriger pour les deux lots de travaux et compte que l'équipe de projet suivra de près la situation et s'emploiera à endiguer les problèmes qui viendraient à être détectés pendant la période de garantie, afin

que le projet soit réalisé dans les limites des ambitions et des paramètres budgétaires approuvés par l'Assemblée générale. Le Comité compte également que toutes les mesures de suivi nécessaires seront prises en ce qui concerne les activités restantes et l'ouverture du centre des visiteurs (voir par. 31 ci-après).

11. Le 7 septembre 2022, la CEA a délivré à l'entrepreneur en construction le certificat de réception des travaux préparatoires et de déménagement, qui comprenait un décompte indiquant la valeur convenue de tous les travaux exécutés conformément au contrat. L'entrepreneur n'a pas formellement accepté ce décompte, mais il n'a pas contesté ni réclaté de compensation pour des services fournis qui n'auraient pas été pris en compte dans le décompte (A/80/190, par. 29). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que l'ONU estimait que, conformément aux dispositions du contrat relatives au règlement des différends, le délai permettant à l'entrepreneur d'introduire une demande de compensation supplémentaire était déjà écoulé.

Gestion des risques

12. Aux paragraphes 19 à 21 de son rapport, le Secrétaire général donne un aperçu des mesures de gestion des risques prises pour atténuer les risques liés au projet ainsi que des services fournis par le Service de la politique de gestion centralisée des biens. Au cours du processus de mise en service et de livraison, les parties prenantes de la CEA ont déterminé des mesures d'atténuation pour tous les risques qu'elles ont recensés en ce qui concerne les produits finaux du projet qu'elles prenaient en charge. Tout au long du cycle de vie du projet, les risques de haut niveau ont été intégrés dans l'inventaire général des risques et le plan de traitement des risques de la CEA (voir par. 23 à 25 ci-après).

Connaissances locales

13. Dans son rapport, le Secrétaire général souligne que la CEA a fait appel aux connaissances des experts locaux en œuvres d'art pour divers services et qu'au cours de la phase de mise en service et de livraison, la CEA a de plus en plus associé les membres de son personnel local au transfert de connaissances et aux aspects opérationnels du projet (A/80/190, par. 26 et 27). Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que, pour le projet de rénovation de la Maison de l'Afrique, tous les partenaires et experts locaux étaient originaires d'Éthiopie, le pays hôte, et que l'expert en restauration chargé de la restauration des sept œuvres d'art et les conservateurs engagés pour les œuvres d'art éthiopiennes comptaient parmi ces partenaires et experts. **Le Comité consultatif note les efforts faits par la CEA pour utiliser des matériaux, de la main-d'œuvre et un savoir-faire locaux, ainsi que le transfert au personnel local de connaissances liées au projet, et compte que les enseignements et les meilleures pratiques seront partagés dans le cadre d'autres projets de construction et intégrés dans les directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation.**

III. Gouvernance et gestion du projet

14. Dans son rapport, le Secrétaire général décrit la structure de gouvernance du projet, y compris les réunions du Comité des parties prenantes et du Conseil consultatif qui ont eu lieu au cours de la période considérée. Il donne également un aperçu de la coordination entre l'équipe de gestion du projet de la CEA et le Service

de la politique de gestion centralisée des biens du Bureau de la planification des programmes, des finances et du budget (A/80/190, par. 5 à 13).

15. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que l'équipe de gestion du projet comprend trois administrateurs recrutés sur le plan national, qui devront être gardés jusqu'à la fin de la période de garantie, en décembre 2025, pour aider à la clôture du projet. Les trois emplois de chef de projet (P-5), de responsable des marchés (P-3) et d'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] resteront vacants et les fonctions correspondantes seront assurées par les capacités existantes de la CEA. Au paragraphe 28 de son rapport, le Secrétaire général donne également des informations sur les consultants engagés dans le cadre du projet, notamment pour la restauration d'œuvres d'art, qui a pris fin en novembre 2024, et la programmation de l'exposition, qui s'est terminée en février 2025.

16. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le maintien du personnel dans l'équipe de gestion du projet permettait de mener les activités nécessaires à la clôture du projet, comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus, et qu'aucun nouveau membre du personnel ne serait nécessaire pour le bâtiment de la Maison de l'Afrique, qui serait entretenu par les services de gestion des installations dans le cadre d'un contrat de service existant. Les besoins supplémentaires de la Section de l'informatique de la CEA en techniciens de l'audiovisuel restent à déterminer, et 22 postes de sécurité additionnels sont nécessaires dans la Section de la sûreté et de la sécurité pour une couverture optimale des manifestations et des activités des visiteurs.

17. **Le Comité consultatif note que l'équipe de projet comprend actuellement trois administrateurs recrutés sur le plan national et que, du fait du départ du chef de projet (P-5), du responsable des marchés (P-3) et de l'assistant(e) administratif(ve) [agent(e) local(e)] avant la fin du projet, les fonctions correspondant aux trois emplois vacants sont assurées par les capacités existantes de la CEA. Le Comité compte que les enseignements tirés du transfert des connaissances, des compétences et des capacités de l'équipe du projet au personnel de la CEA et de l'intégration des travaux dans les activités normales de la CEA, visant à ce que la transition s'effectue en douceur lors de l'exécution des activités de clôture du projet, figureront dans la version actualisée des directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation (voir aussi A/80/7/Add.6, par. 15).**

IV. Dépenses et coûts prévus

18. On trouve dans le tableau 3 et à l'annexe II du rapport du Secrétaire général des informations concernant le montant cumulé des dépenses, qui s'élevait à 54 943 700 dollars au 30 juin 2025, et les dépenses prévues pour le reste de l'année 2025, qui étaient estimées à 1 952 600 dollars. Il est indiqué dans le rapport qu'un prélèvement de 216 100 dollars sur la réserve pour imprévus, conjugué à des ajustements des coûts de construction et des services spécialisés, a été nécessaire pour tenir compte de l'évolution des coûts dans plusieurs rubriques, que tous les ajustements seront réalisés dans les limites des ressources allouées et que, par conséquent, aucune ressource supplémentaire ne sera demandée pour 2026. Le Comité consultatif note qu'aucun solde non utilisé n'est prévu pour la fin de 2025. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général communiquera à l'Assemblée générale des informations actualisées sur l'état des dépenses du projet lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

V. Enseignements tirés et questions diverses

Enseignements

19. Dans la section VI de son rapport, le Secrétaire général indique qu'en mai et juin 2025, le Service de la politique de gestion centralisée des biens a tenu avec l'équipe de gestion du projet de la CEA et les parties prenantes un atelier sur les enseignements tirés de l'exécution du projet. Les principaux enseignements concernent la gouvernance, la conception, les achats, la gestion des modifications, la mobilisation de contributions volontaires, et la transition et la livraison.

20. En ce qui concerne la gouvernance du projet, le Secrétaire général indique, dans son rapport, qu'il importe : que les rôles soient définis pour que le projet soit réalisé sans anicroche ; que les parties concernées soient impliquées dès le début ; qu'un conseil consultatif apporte l'avis précieux des utilisateurs sur la conception et les aspects opérationnels ; qu'une équipe de gestion de projet soit établie dès que possible durant le processus d'élaboration du projet pour garantir que la définition et l'élaboration des objectifs du projet sont cohérentes dès le départ. S'agissant de la conception, les bureaux d'études internationaux doivent avoir une présence locale pendant l'exécution du projet et s'associer avec des architectes locaux et les parties prenantes de l'Organisation. Dans le cadre du projet de rénovation de la Maison de l'Afrique, un mécanisme de gestion des modifications comportant des fonctions et des responsabilités définies a été mis en place pour progresser de manière cohérente et réduire au minimum les retards. Il est recommandé pour les projets de construction de l'ONU, car il permet de progresser de manière cohérente.

21. Pour ce qui est de la mobilisation de contributions volontaires, le Secrétaire général indique que les projets concernant des installations de conférence telles que la Maison de l'Afrique sont plus susceptibles d'attirer des contributions volontaires que les projets de rénovation de bureaux. Les efforts faits pour attirer des contributions volontaires pour le projet de rénovation de la Maison de l'Afrique ont été particulièrement fructueux, en partie grâce au Conseil consultatif, qui a fait la publicité pour le projet, incité les États Membres à apporter des contributions en nature et des contributions financières et, même après l'achèvement substantiel du projet, continué de mobiliser des contributions supplémentaires pour la mise en route et le fonctionnement du centre des visiteurs. En ce qui concerne la transition et la livraison, dans le cadre du projet, un comité a été constitué pour faciliter une transition en douceur à la phase d'exploitation en impliquant les futurs utilisateurs des produits du projet dans les étapes finales de la phase de construction et dans la mise en service et la livraison, ce qui a permis de familiariser les utilisateurs finaux avec les produits et de garantir un fonctionnement et une maintenance sans heurts.

22. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé des mesures, notamment l'analyse de la valeur, qui avaient été prises pour gérer les ressources financières pendant la durée du projet et avaient entraîné une baisse importante du prix convenu dans le contrat pour les principaux travaux de rénovation, et des mesures concrètes prises par l'équipe de gestion du projet pour éviter un dépassement des coûts. Le Comité note que la mise en service des produits finaux du projet et la livraison de ceux-ci aux utilisateurs finaux, aux opérateurs et aux responsables de la maintenance de la CEA ont été effectuées en mars 2025 et que les besoins en matière de réparation et de maintenance seront satisfaits dans le cadre du contrat de service existant. **Le Comité consultatif rappelle qu'il était conscient que l'exposition permanente et la restauration des œuvres d'art revêtaient une importance symbolique pour la conservation du patrimoine de la Maison de l'Afrique et comptait que toute tentative entreprise pour réduire les coûts et utiliser des méthodes d'analyse de la valeur n'aurait pas de répercussions négatives sur la**

qualité et la portée des travaux à exécuter (A/78/7/Add.19, par. 9). Le Comité compte que de plus amples informations et les enseignements tirés des mesures de maîtrise des dépenses adoptées par la CEA, notamment les processus d'analyse de la valeur, qui ont permis de mener à bien le projet dans le respect du budget malgré les difficultés et les retards rencontrés avec le premier entrepreneur (voir par. 23 et 24 ci-dessous), seront communiqués à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et figureront dans le prochain rapport.

Achats

23. Le Secrétaire général indique que, pour les grands projets de construction faisant appel à des coentreprises, le Secrétariat devra peut-être envisager de renforcer les critères pour la procédure de contrôle préalable lorsqu'il engage des entrepreneurs faisant partie d'une coentreprise, notamment en ce qui concerne leur stabilité financière, leur expérience de travail sur des projets de taille et de portée similaires et la question de savoir si les parties à la coentreprise ont déjà travaillé ensemble. La CEA a soigneusement étudié les possibilités de se faire rembourser par la coentreprise concernée pour les préjudices financiers et autres dommages subis par suite de la résiliation du contrat. Toutefois, une analyse coûts-avantages a montré que, du fait de difficultés diverses, il ne serait pas avantageux de poursuivre des efforts pour recouvrer le montant de 3,69 millions de dollars de pertes. Dans le cadre du deuxième processus de passation de marché pour les principaux travaux de rénovation, marché qui a été attribué en août 2022, la CEA a cherché à s'assurer de la stabilité financière du titulaire en utilisant un contrat à prix forfaitaire, qui posait que le risque de hausse des cours mondiaux serait supporté uniquement par l'entrepreneur. Le contrat a également permis de s'assurer qu'une garantie de bonne exécution avait été reçue avant l'émission de l'ordre de démarrage des travaux. Le Secrétaire général présente les avantages et les inconvénients éventuels de la méthode d'appel d'offres en plusieurs étapes, qui a été révélée à la CEA par d'autres projets de construction et est considérée comme une nouvelle et bonne pratique pour les travaux de construction complexes (A/80/190, par. 44 à 47).

24. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'en ce qui concerne le non-recouvrement des 3,69 millions de dollars, il était peu probable que des vérifications supplémentaires auraient permis à l'Organisation d'éviter les coûts additionnels liés à la recherche d'un entrepreneur en construction approprié ; les problèmes financiers du premier entrepreneur, une coentreprise, ont été découverts grâce aux procédures de vérification de l'Organisation et, lorsque l'entrepreneur n'a pas satisfait à certaines exigences, il lui a été interdit de poursuivre les travaux. Les préjudices réels ont principalement découlé de la nécessité pour l'Organisation de lancer un nouvel appel d'offres et de convenir d'un prix avec l'entrepreneur de remplacement. Le Comité a été informé que l'Organisation continuait d'examiner les procédures de contrôle préalable qu'elle appliquait pour les coentreprises, notamment en ce qui concerne la stabilité financière et l'expérience. De plus, bien que la Division des achats dispose de spécialistes des achats possédant des connaissances et de l'expérience en matière de contrats et de commerce et donnant, le cas échéant, des conseils aux entités du Secrétariat, ceux-ci ne sont pas considérés comme des experts techniques en construction. Le Comité note que l'Organisation examine ses procédures de contrôle préalable et que les questions relatives à la stabilité financière et à l'expérience des entrepreneurs en matière de projets font partie des enseignements tirés. **Le Comité consultatif rappelle que le projet a accusé des retards importants du fait de la faillite de la coentreprise et note qu'alors que le projet touche à sa fin, 3,69 millions de dollars n'ont pas été recouverts en raison de problèmes liés à la passation des marchés. Le Comité compte que les enseignements tirés permettront d'améliorer la procédure de passation des marchés, en particulier le**

contrôle préalable des entrepreneurs pour tous les futurs projets de construction (voir par. 25 ci-dessous).

25. Le Comité consultatif encourage le Secrétariat à étudier activement les modifications à apporter à ses politiques sur la base des enseignements tirés, afin d'améliorer la gestion des grands projets de construction, en tenant compte des ressources et des risques importants que cela représente pour l'Organisation. Le Comité compte que les enseignements tirés seront partagés dans le cadre de nouveaux projets de construction et attend avec intérêt la version actualisée des directives pour la gestion des projets de construction de l'Organisation et les informations connexes qui seront communiquées dans le prochain rapport portant sur la planification des dépenses d'équipement.

Centre des visiteurs

26. À l'annexe I du rapport du Secrétaire général, il est indiqué qu'après l'achèvement substantiel du projet, le Conseil consultatif poursuivra ses activités, notamment en sollicitant des dons et des contributions pour faciliter la mise en route et le fonctionnement du centre des visiteurs. On trouve au chapitre 3 des recettes du projet de budget-programme pour 2026 les prévisions de recettes et de dépenses relatives au centre des visiteurs, notamment des informations sur les effectifs qui sont conformes à la structure des effectifs dans d'autres villes sièges et bureaux hors siège de l'ONU. Les services prévus pour 2026 sont également indiqués, à savoir des visites guidées, des expositions permanentes et temporaires, un coin réservé aux prises de parole, une borne de recherche et une boutique de souvenirs où on trouvera également des livres.

27. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la CEA avait proposé, au titre du chapitre 3 des recettes, un budget de 929 600 dollars, qui servirait de budget de fonctionnement initial du centre des visiteurs pour 2026 et couvrirait les ressources nécessaires au titre des postes et autres objets de dépense. Le Comité a également été informé que, compte tenu du fait que la Maison de l'Afrique était le berceau de l'Organisation de l'unité africaine et un symbole du patrimoine africain, la CEA prévoyait de mobiliser des contributions volontaires pour combler tout déficit de financement qui pourrait résulter des problèmes de liquidité. Il rappelle que, dans le cadre de son précédent rapport ([A/79/7/Add.8](#)), il avait reçu des informations concernant les prévisions et les recettes et dépenses relatives au centre ainsi que le dossier de décision révisé, à savoir que le budget de démarrage révisé se chiffrait à 1 373 744 dollars et que le budget de fonctionnement s'élèverait à 1 480 270 dollars, soit un total de 2 854 014 dollars. Il rappelle également que, dans le cadre du rapport qu'il avait présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session ([A/78/7/Add.19](#)), il a été informé que le montant actualisé du budget de démarrage du centre des visiteurs s'élèverait à 822 800 dollars et que le budget de fonctionnement annuel du centre se chiffrait à 727 700 dollars, alors que, dans son rapport correspondant ([A/78/350](#)), le Secrétaire général a fait savoir que le centre aurait besoin d'un budget de démarrage de 1,15 million de dollars ([A/79/7/Add.8](#), par. 28 et 29, et [A/78/7/Add.19](#), par. 27 et 28). **Le Comité consultatif prend note de l'intention manifestée par la CEA de mobiliser des contributions volontaires supplémentaires à l'appui de la Maison de l'Afrique. Le Comité prend acte des différentes révisions des prévisions, du budget et du plan relatifs au centre et compte que des éclaircissements sur l'écart observé entre les prévisions seront fournis à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

Effectifs du centre des visiteurs

28. Comme suite à ses questions, le Comité consultatif a été informé que le plan actuel pour le financement des 18 emplois du centre des visiteurs reposait sur une

solution hybride utilisant des ressources inscrites au budget ordinaire et au chapitre 3 des recettes. Trois emplois existants inscrits au budget ordinaire [1 spécialiste des finances et du budget (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, classe C), 1 spécialiste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, classe C) et 1 spécialiste de l'information (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, classe B)] seront reclassés pour tenir compte des nouvelles tâches que leurs titulaires effectueront pour le centre des visiteurs. Ces fonctions permanentes visent à rationaliser les activités et à assurer une stabilité à long terme. Les contrats à durée déterminée et les contrats temporaires financés au titre du chapitre 3 des recettes garantiront le fonctionnement durable du centre des visiteurs et amélioreront l'expérience des visiteurs. Ces contrats concernent un(e) coordonnateur(trice) de manifestations (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), deux coordonnateurs de visites guidées (agents locaux), huit assistants d'information (guides) (agents locaux), deux caissiers (agents locaux) et deux assistants (vente) (agents locaux) [voir également [A/80/6 \(Income sect. 3\)](#)]. Le Comité a été informé que les ressources susmentionnées, contrairement à celles indiquées dans le projet de budget, ne comprenaient pas les ressources humaines nécessaires pour les services de sécurité, qui ont été demandées séparément, et que tous les effectifs restants, à l'exception des trois emplois inscrits au budget ordinaire, étaient inscrits au chapitre 3 des recettes.

29. Le Comité consultatif a également été informé que, pour élaborer un contenu de qualité, historiquement exact et attrayant pour les expositions du centre des visiteurs, qui porterait sur l'histoire panafricaine, sur l'histoire de la Maison de l'Afrique, sur le patrimoine culturel et naturel de l'Afrique et sur les effets de l'action de l'ONU sur le développement socioéconomique de l'Afrique, un budget annuel de 297 000 dollars serait nécessaire pour que le contenu de l'exposition permanente puisse être élaboré par les effectifs suivants : un(e) historien(ne), un(e) conservateur(trice), un(e) spécialiste multimédia, un(e) assistant de recherche/archiviste et un(e) traducteur(trice)/rédacteur(trice)/spécialiste de la communication. Le Comité formule d'autres observations et recommandations dans la section consacrée au chapitre 3 des recettes (Services destinés au public) du projet de budget-programme pour 2026.

Ouverture du centre des visiteurs et prévisions de fréquentation

30. Le Comité consultatif rappelle que, selon les prévisions de fréquentation révisées qui lui ont été fournies dans son précédent rapport, le centre devrait attirer quelque 250 000 visiteurs par an et que, au moment de la rédaction de son précédent rapport, des initiatives de marketing ciblées et la planification opérationnelle du centre avaient commencé ([A/79/7/Add.8](#), par. 27 et 28). Comme suite à ses questions, il a été informé qu'en raison des restrictions budgétaires actuelles et de la dépendance de la CEA à l'égard des Services de sûreté et de sécurité, qui ne disposaient pas des ressources nécessaires pour continuer de fonctionner à pleine capacité en 2025, la CEA n'avait pas encore organisé de visites officielles. Le plan a été adapté en fonction des fonds disponibles provenant de la subvention accordée par la Suisse, une ouverture préliminaire réservée à certains visiteurs, notamment le personnel de la CEA et d'autres entités des Nations Unies et les personnes à leur charge, étant prévue d'août à décembre 2025. La CEA a également réduit les effectifs de l'équipe à trois guides et un(e) coordonnateur(trice) de visites guidées, qui ont terminé leur formation et seront prêts pour les visites. L'ouverture préliminaire permettra d'affiner les processus avant l'ouverture officielle en janvier 2026, et notamment de vérifier les procédures opérationnelles, de recueillir les commentaires des visiteurs et d'offrir une expérience pratique au personnel.

31. Le Comité consultatif a été informé que le chiffre prévu de 264 435 visiteurs en 2026 était basé sur l'hypothèse qu'une faible part de la demande potentielle à Addis-Abeba se concrétiserait. Il a été informé des facteurs qui avaient guidé la prévision,

de l'origine des données et du nombre prévu de visiteurs par catégorie de visiteurs et par type de demande potentielle. Il a également été informé que la mise en œuvre des activités du centre dépendait de la disponibilité des ressources demandées. De plus, il a été informé qu'une stratégie d'admission avait été élaborée pour dix catégories de visiteurs et que la grille tarifaire prévoyait une entrée gratuite ou à faible coût pour plusieurs catégories. **Le Comité consultatif reste d'avis que les prévisions relatives au centre des visiteurs se fondent sur des hypothèses dont la viabilité sera vérifiée lorsque toutes les activités seront lancées en 2026, après l'ouverture préliminaire, et compte que le Secrétaire général fournira des informations actualisées et révisées, le cas échéant, sur les prévisions relatives à l'activité du centre dans son prochain rapport sur l'état d'avancement du projet (voir [A/79/7/Add.8](#), par. 30).**

VI. Conclusions et recommandations

32. Le Secrétaire général formule sa recommandation sur les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre au paragraphe 60 de son rapport. **Sous réserve des recommandations et observations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prenne note du rapport du Secrétaire général.**
